

**Amqui, le
18 janvier 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 18 janvier 2016 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade de l'Hôtel-de-Ville, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Gaëtan Ruest, ing., maire
Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1
M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2
Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier
M. Julien Côté-Bérubé, avocat et greffier
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics
M. Antonin Michaud, directeur du développement économique et de l'urbanisme

N° 2016-xxx **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par M. Égide Charest, appuyée par M. Richard Leclerc à 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx **ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Diane Arbour, appuyée par M. Normand Boulianne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Objet de la séance

L'objet de cette séance de consultation publique est d'expliquer le contenu des *projets de Règlements n° 785-15 et 786-15*.

N° 2016- **Ouverture de la séance de consultation publique**

L'adoption de l'ouverture de la séance de consultation publique est proposée par M. Richard Leclerc, appuyée par M. Pierre D'Amours, à 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présentation du règlement – Règlement n° 785-15

modifiant le plan d'urbanisme (Règlement n° 611-05)

M. Frédéric Desjardins, urbaniste au Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matapédia, présente le *Règlement n° 785-15 modifiant le plan d'urbanisme (Règlement n° 611-05)* et donne les explications nécessaires pour faciliter sa compréhension.

Le *Règlement n° 785-15 modifiant le plan d'urbanisme (Règlement n° 611-05)* vise à introduire l'affectation Récréative déstructurée et à l'insérer en remplacement de l'affectation Récréative situé à proximité du Camping d'Amqui correspondant à l'îlot déstructuré en zone récréative identifié au schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia, le tout tel que spécifié dans le projet de règlement numéro 785-15, adopté le 7 décembre 2015.

Présentation du règlement – Règlement n° 786-15 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05 aux fins de concordance au plan d'urbanisme (Règlement n° 611-05)

M. Frédéric Desjardins, urbaniste au Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matapédia, présente le *Règlement n° 786-15 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05 aux fins de concordance au plan d'urbanisme (Règlement numéro 611-05)* et donne les explications nécessaires pour faciliter sa compréhension.

Le *Règlement n° 786-15 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05 aux fins de concordance au plan d'urbanisme (Règlement 611-05)* vise remplacer les zones 1 R (Récréatif), 2R et 28 R par les zones 1 Cp (Commerciale périphérique), 2 Ha (Résidentielle faible densité) et 28 Cp, le tout tel que spécifié dans le projet de règlement numéro 786-15, adopté le 7 décembre 2015).

Période de questions et commentaires des citoyennes et des citoyens sur les projets de Règlements n° 785-15 et 786-15

Mme Sylvie Tremblay, demande si pour le règlement de zonage et le règlement d'urbanisme il est possible de prendre position sur un sans prendre la même position sur l'autre.

M. Frédéric Desjardins, urbaniste au Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matapédia, répond que c'est possible.

Mme Sylvie Tremblay, dépose à M. Julien Côté-Bérubé, avocat et greffier, une pétition signée par 19 résidents de son secteur, soit 13 résidences, à l'effet qu'ils sont contre le changement de zonage 1R (récréatif) pour 1C (commercial).

Un citoyen (travaille chez Rona??), fait part de sa préoccupation à l'effet que les citoyens hors de la zone visée ne puissent exprimer leur opinion sur ce changement de zonage et si les élus peuvent demander un référendum sur la question même s'il n'est pas obligatoire d'en tenir un.

M. Frédéric Desjardins, urbaniste au Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matapédia, indique qu'en vertu de la loi, il n'y a pas de processus référendaire obligatoire pour un tel changement, mais que tous les citoyens pouvaient venir à la présente séance publique pour exprimer leur opinion, qu'ils soient résidents du secteur visé ou non.

Mme Mireille Chalifour, directrice générale de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche, souligne la vulnérabilité de la nappe phréatique de la zone visée par la modification de zonage, laquelle zone possède un indice « Drastic » se situant entre 180 et 200, ce qui est très élevé. Un document cartographique est remis à cet effet et Mme Chalifour souligne qu'une étude géo-hydrologique serait à considérer.

Mme Sylvie Tremblay, demande ce qu'il adviendra des terrains que la Ville d'Amqui possède dans cette zone.

M. Gaëtan Ruest, ing., maire, souligne que si les règlements en question sont adoptés, il y aura alors une période de réflexion importante sur l'avenir de ces terrains et qu'il est ouvert aux suggestions et que la décision sera prise dans le meilleur intérêt de la Ville d'Amqui

Mme Sylvie Tremblay, propose que ces deux terrains en question soient réservés par la Ville d'Amqui pour en faire un parc pour les résidents du quartier.

M. Gaëtan Ruest, ing., maire, indique que c'est une idée à retenir, que différentes options seront considérées et invite les citoyens à faire part de leurs idées à la Ville d'Amqui.

Mme Sylvie Tremblay, se questionne quant à l'approbation des autorités sur ce projet.

M. Antonin Michaud, directeur du développement économique et de l'urbanisme, répond que le MTQ dit ne pas avoir l'intention de bloquer le projet. Le MTQ demande cependant à ce que l'entrée du terrain soit déplacée vers l'Est, que le niveau de certains terrains soit abaissé pour une meilleure visibilité. Sur la question de la limite de vitesse, il indique que la Ville d'Amqui a fait les démarches pour faire diminuer la vitesse qui est actuellement de 80 km/h, mais que cela ne se réalisera pratiquement pas, puisque le MTQ reçoit ce type de demande de plusieurs municipalités au Québec, et que les routes ont été conçues pour cette vitesse et que la réduire ne créerait qu'un problème de « fausse sécurité ».

Commenté [JCB1]: Pas sur si à la bonne place dans l'ordre

M. Henri Côté, vient souligner qu'il habite à proximité du dépôt à neige derrière le Marché Richelieu et que c'est une réalité avec laquelle il doit vivre et félicite le projet de M. Jean-Marie Villeneuve qui emploiera une certaine d'employés.

Commenté [JCB2]: Pas sur si à la bonne place dans l'ordre

M. Gilles Belzile, intervient pour féliciter le projet de M. Jean-Marie Villeneuve et invite les citoyens mécontents à apporter eux aussi des idées de projets.

Commenté [JCB3]: Pas sur si à la bonne place dans l'ordre

Mme Mireille Chalifour, directrice générale de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche, propose de conserver le cachet de notre région et préserver notre patrimoine, par exemple en plantant des arbres sur le terrain de la future station à essence et dépanneur dans un but d'embellissement et soulève par la même occasion des préoccupations quant à la protection de l'eau potable.

M. Jean-Marie Villeneuve, propriétaire de Les Immeubles Villeneuve, intervient pour souligner que des arbres ont été plantés sur le terrain du garage Ford et qu'il compte faire de même pour la station à essence et dépanneur, il précise également d'une membrane a été installée sous le terrain du garage Ford.

Mme Sylvie Tremblay, veut savoir s'il va y avoir un « truck-stop » à la station d'essence et dépanneur.

M. Jean-Marie Villeneuve, propriétaire de Les Immeubles Villeneuve, répond par la négative et qu'il n'en veut pas.

M. Gaëtan Ruest, ing., maire, indique que c'est un élément qui sera pris en compte dans la délivrance du permis.

Mme Sylvie Tremblay, se questionne quant à l'importance qui sera accordée à l'intervention des citoyens lors de cette séance de consultation publique.

M. Gaëtan Ruest, ing., maire, indique qu'Amqui est une société, une communauté, et que nous avons besoin de tous, les citoyens et les commerçants, et que les décisions sont prises dans le meilleur intérêt de l'ensemble de la population et que le conseil municipal est à l'écoute de tous les commentaires et qu'ils seront considérés.

N° 2016- Levée de la séance de consultation publique

La séance de consultation publique est levée à 20 h __ sur une proposition de _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2015 – ADOPTION

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2015 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2015 – ADOPTION

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance. Les autres questions et commentaires devront être traités à la période générale de questions à la fin de la séance du conseil.

Voir pages jointes.

CORRESPONDANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

Le greffier dépose un document synthèse des principales correspondances reçues au cours du mois décembre 2015.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE

N° 2016-xxx

Lynnewood – Projet Train Océan 150

- Considérant que la Ville d'Amqui souhaite, en tant que Village-Relais du Québec, améliorer son positionnement et son activité touristique;
- Considérant que la gare d'Amqui a été reconnue officiellement comme gare patrimoniale par Patrimoine Canada, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015 ses services d'informations touristiques;
- Considérant que la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction Pullman (unité # 4514) Lynnewood et laquelle célébrera en 2017 son centenaire et que celle-ci avait été fabriquée aux ateliers Pullman City non loin de Chicago en 2017 pour le riche Philadelphien : « Georges-Early Widener »;
- Considérant que ledit wagon Lynnewood est une pièce patrimoniale ferroviaire unique, et qu'il serait bien dommage de s'en départir puisqu'il constitue un objet d'attraction et d'intérêt touristiques vraiment très spécial, mais qu'il aurait besoin d'une sérieuse restauration pour laquelle la Ville d'Amqui n'a pas les budgets ni les moyens financiers de payer pour celle-ci;
- Considérant le Canada célébrera en 2017 son 150^e anniversaire de naissance en tant que Fédération, et que l'arrivée au pouvoir ce 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, M. Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de différents créneaux socioéconomiques et culturels, dont le secteur touristique, ainsi que dans la revitalisation du service de transport de passagers par rails;
- Considérant que cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets qu'il n'eut été possible de promouvoir avec le précédent gouvernement conservateur;
- Considérant que le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer à la nouvelle ministre responsable du Patrimoine Canada le projet : « Train Océan 150 », et si ce projet est accepté cela permettrait à la Ville d'Amqui d'obtenir la pleine et entière restauration dudit wagon Lynnewood sans aucuns frais pour ses contribuables;

Considérant que la Ville d'Amqui a désormais la possibilité de s'en départir ayant reçu différentes offres de prise de possession, dont l'une de son dernier propriétaire M. René Renaud et que cette option par résolution est toujours bonne et valable;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

que le conseil de ville d'Amqui accepte momentanément de sursoir à sa décision de se départir du wagon Lynnewood et ce, jusqu'au 1^{er} juin 2016, afin de donner la chance et le temps aux autorités concernées de Patrimoine Canada d'analyser la faisabilité et l'acceptation du projet « Train OCÉAN 150 » et d'en faire connaître d'ici là, sa décision à la Ville d'Amqui;

que le conseil municipal de Ville d'Amqui appui le projet « Train OCÉAN 150 » à la condition que la Ville d'Amqui n'ait aucun engagement financier à faire à l'égard de la réalisation de ce projet, lequel une fois l'odyssée d'un Océan à l'autre, d'Halifax à Vancouver aura été réalisée, que Patrimoine Canada s'engage formellement à le redonner à la Ville d'Amqui, sans aucuns frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Lynnewood – Report de la décision portant sur la résolution n° 2015-611

NOTE??

« Considérant que ce projet n'a pas été mentionné lors de la rencontre tenue le 18 novembre dernier entre les élus municipaux d'Amqui et le député fédéral, M. Rémi Massé;

Considérant les discussions tenues entre les élus lors de la séance de travail du 7 décembre dernier;

Considérant les démarches et les sorties médiatiques effectuées par le Maire d'Amqui depuis ce temps;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

que le Maire d'Amqui cesse toutes démarches en lien avec ce projet, et ce, autant à l'interne qu'à l'externe, tant et aussi longtemps que le conseil municipal de la Ville d'Amqui n'aura pas traité de ce dossier lors d'une séance publique;

que, d'ici cette séance publique, le Maire d'Amqui rende disponible aux élus toutes les correspondances transmises et reçues relativement à ce projet;

qu'une copie de cette résolution soit acheminée, dès que possible, au député fédéral, M. Rémi Massé. »

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'adopter la résolution n° 2015-611 ayant été reportée suite à l'utilisation du droit de veto de M. Gaëtan Ruest, ing., maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Liste des comptes au 18 janvier 2016 (pour l'exercice financier 2015) – Approbation

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'approuver la liste des comptes au 18 janvier 2016 pour l'exercice financier 2015, telle que présentée par M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, pour la somme de _____
(_____ \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Liste des comptes au 18 janvier 2016 (pour l'exercice financier 2016) – Approbation

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'approuver la liste des comptes au 18 janvier 2016 pour l'exercice financier 2016, telle que présentée par M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, pour la somme de _____
(_____ \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Nomination du vérificateur de la Ville d'Amqui – Mallette – Exercice financier 2016

Il est proposé par _____
appuyé par _____

que le groupe Mallette, bureau de comptables agréés d'Amqui, soit nommé vérificateur externe de la Ville d'Amqui pour l'exercice financier 2016. Cette nomination vise également la préparation du rapport financier annuel relatif à la participation de Natrel inc. aux ouvrages d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Lancement de l'appel d'offres sur invitation – Achat d'une camionnette de service pour le service des travaux publics

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser le lancement de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette de service pour le service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Demande d'aide financière pour l'élaboration de plans et devis

Considérant que la Ville d'Amqui a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Considérant que la Ville d'Amqui désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirmer l'engagement de la Ville d'Amqui à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Demande d'aide financière pour la réalisation des travaux

Considérant que la Ville d'Amqui a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Considérant que la Ville d'Amqui désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirmer l'engagement de la Ville d'Amqui à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat regroupé de chlorure utilisé comme abat-poussière

Considérant que la Ville d'Amqui a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel; précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles; précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Considérant que la Ville d'Amqui désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

que la Ville d'Amqui confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2016;

que la Ville d'Amqui confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville d'Amqui accepte que le produit

à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document de l'appel d'offres;

que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville d'Amqui s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Amqui s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

que la Ville d'Amqui reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Agora au Parc Pierre-et-Maurice-Gagné – Paiement du décompte progressif des coûts n°4

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 4 dans le cadre de la construction d'une agora au parc Pierre-et-Maurice-Gagné pour la somme de 68 661,85 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-

Acte notarié relatif aux dossiers du ministère des Transports du Québec – Désignation des signataires –Modification de la résolution n° 2015-534

Considérant que le 16 novembre 2015, le conseil municipal a adopté la résolution n° 2015-534 par laquelle les signataires des documents relatifs aux dossiers du ministère du Transport du Québec numéros 6-2002-04023 et 6-2011-04034 sont M. Gaétan Ruest, ing., maire, et Mme Sophie Lévesque, greffière par intérim;

Considérant que Mme Sophie Lévesque n'occupe plus le poste de greffière par intérim suivant l'embauche de M. Julien Côté-Bérubé à titre d'avocat et greffier;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les noms des signataires de la résolution n° 2015-534 afin de permettre à M. Julien Côté-Bérubé, avocat et greffier, de signer lesdits documents;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

de modifier la résolution n° 2015-534 afin de remplacer le nom de Mme Sophie Lévesque, greffière par intérim, par celui de M. Julien Côté-Bérubé, avocat et greffier, afin de lui permettre de signer lesdits documents relativement aux dossiers du ministère des Transports du Québec;

que le reste de la résolution demeure inchangée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-

Acte notarié relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain sur la rue Blais – Modification de la résolution n° 2015-567

Considérant que le 7 décembre 2015, le conseil municipal a adopté la résolution n° 2015-567 par laquelle les signataires des documents relatifs à l'acquisition d'une parcelle de terrain sur la rue Blais sont M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et Mme Sophie Lévesque, greffière par intérim;

Considérant que Mme Sophie Lévesque n'occupe plus le poste de greffière par intérim suivant l'embauche de M. Julien Côté-Bérubé à titre d'avocat et greffier;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les noms des signataires de la résolution n° 2015-567 afin de permettre à M. Julien Côté-Bérubé, avocat et greffier, de signer lesdits documents;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

de modifier la résolution n° 2015-567 afin de remplacer le nom de Mme Sophie Lévesque, greffière par intérim, par celui de M. Julien Côté-Bérubé, avocat et greffier, afin de lui permettre de signer lesdits documents relativement à l'acquisition d'une parcelle de terrain sur la rue Blais;

que le reste de la résolution demeure inchangée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-

**Acquisition d'un chargeur sur roues, souffleuse et chasse-neige –
Modification de la résolution 2015-449**

Considérant que le conseil municipal a adopté le 5 octobre 2015 la résolution n° 2015-449 par laquelle la Ville d'Amqui acceptait la soumission de Hewitt Équipement Limitée pour l'acquisition d'un chargeur sur roues, souffleuse et chasse-neige;

Considérant qu'une erreur s'est glissée et que nous n'aurions pas dû lire que l'excédent du coût d'acquisition de ces équipements et des garanties soit financé par le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans, mais plutôt financé par le budget d'opération 2015 ;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

de modifier le 4^e paragraphe la résolution n° 2015-449 de la façon suivante : « que la Ville d'Amqui finance à même le Règlement d'emprunt n° 772-15 la somme de 425 000 \$ et que l'excédent du coût d'acquisition de ces équipements et des garanties soit financé par le budget d'opération 2015 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

**Motion de félicitations à Mme Martine Côté – Trophée
« MICHELANGELO »**

Mme. Paule Lévesque, conseillère, propose qu'une motion de félicitations soit adressée à la peintre Thetfordoise Mme Martine Côté, native d'Amqui, pour avoir été honorée du trophée « MICHELANGELO International Prize-Artists at the jubilee 2015 », à Rome, Italie, pour la richesse et la qualité de l'ensemble de ses oeuvres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Motion de félicitations à la Ferme Paquet et Frères d'Amqui

M. Pierre D'Amours, conseiller, propose qu'une motion de félicitations soit adressée à la Ferme Paquet et Frères d'Amqui pour l'obtention du titre Maître-éleveur accordé par Holstein Canada, le mardi 5 janvier dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

N° 2016-xxx

Embauche de Mme Nadine Pichette en remplacement temporaire au poste de préposée adjointe à la bibliothèque

Il est proposé par _____
appuyé par _____

de confirmer l'embauche de Mme Nadine Pichette en remplacement temporaire au poste de préposée adjointe à la bibliothèque. Le début de la formation a eu lieu le 13 janvier 2016 et le remplacement est d'une durée indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N° 2016-xxx

Permis d'intervention – Année 2016 – Travaux dans l'emprise des routes du MTQ

Considérant que la Ville d'Amqui doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Considérant que la Ville d'Amqui est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Considérant que la Ville d'Amqui s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

Considérant que la Ville d'Amqui s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

que la Ville d'Amqui demande au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2016 et qu'elle autorise M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics, à signer lesdits permis d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Statistiques de consommation en eau potable 2016

M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics, présente les statistiques de consommation en eau potable pour l'année 2016.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2016-xxx

Hébergement d'une compilation des règlements municipaux de la Ville d'Amqui sur le site de la MRC de La Matapédia – Acceptation de la Ville d'Amqui

Considérant que de nombreux citoyens et professionnels désirent consulter les règlements d'urbanisme municipaux;

Considérant que, pour répondre aux besoins exprimés par les citoyens et professionnels, la MRC de La Matapédia est disposée à héberger une compilation administrative des règlements d'urbanisme municipaux sur son site Internet;

Considérant que la compilation administrative n'ayant aucune valeur légale, une mention au public rappellerait que seule la version officielle des règlements signée et conservée au bureau de chaque municipalité a une référence légale;

En conséquence

il est proposé par _____
appuyé par _____

que la Ville d'Amqui autorise la MRC de La Matapédia à héberger gratuitement sur son site Internet une compilation administrative des règlements d'urbanisme municipaux;

que la Ville d'Amqui s'engage à transmettre à la MRC de La Matapédia tous les règlements visant la modification des règlements d'urbanisme municipaux afin d'assurer la tenue à jour de la compilation administrative sur le site Internet de la MRC et à défrayer les coûts relatifs à la mise à jour de ladite compilation administrative;

que la Ville d'Amqui reconnaît qu'elle ou la MRC de La Matapédia peut mettre fin en tout temps à l'hébergement de la compilation administrative des règlements d'urbanisme municipaux sur le site Internet de la MRC.

LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Loisir et culture ».

DEMANDES DE DON ET COMMANDITE

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Demandes de don et commandite ».

REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

N° 2016-xxx

29^e colloque annuel Les Arts et la Ville à Rimouski les 1, 2 et 3 juin 2016

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Gaëtan Ruest, ing., maire, à participer au 29^e colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Rimouski les 1, 2 et 3 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Consortium hôtelier de la Gaspésie le 21 janvier 2016 à Sainte-Anne-des-Monts

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Jean-Yves Fournier, directeur adjoint au Service des loisirs, à participer à la prochaine rencontre du comité du Consortium hôtelier de la Gaspésie le 21 janvier 2016, à Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

N° 2016-xxx

Entente de commercialisation entre MOLSON CANADA 2005 et la Ville d'Amqui – Acceptation et désignation des signataires

Il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accepter l'entente de commercialisation entre MOLSON CANADA 2005 et la Ville d'Amqui et d'autoriser M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES

ET DES CITOYENS

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Voir pages jointes

PÉRIODE DE COMMENTAIRES POUR LES ÉLUS

Une période est réservée aux élus voulant faire des commentaires sur différents sujets.

Voir pages jointes

N° 2016-xxx

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à _____ sur une proposition de _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gaëtan Ruest, ing.
Maire

Julien Côté-Bérubé
Avocat et greffier
